

PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT COURS DE YOGA

Le remboursement du coût d'inscription à une session de yoga en ligne peut s'appliquer simplement en demandant son annulation*.

Pour l'obtenir, la personne inscrite ou l'un de ses proches doit communiquer avec l'AQRP au moins 72 heures avant la date du 1^{er} cours.

Si vous devez abandonner le cours pendant la session, vous devez le faire par écrit dès que possible. Les cours déjà suivis ne seront pas remboursés et une pénalité de 10% sur les cours restants vous sera facturée.

Pour nous joindre

- Téléphone : 1 800 653-2747, option 4
- Courriel : chantal.berube@aqrp.ca

**Conforme à l'Office de la protection du consommateur.*